

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 3 septembre 2020* *à 20h30*

Séance du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de septembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 25 août 2020

Date d'affichage : 26 août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés :

Monsieur DE WEDUWE Willy a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du 16 juillet 2020, passage à l'ordre du jour.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 9 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la préfecture demandant de compléter la délibération d'attribution de délégation de compétences consentie au Maire par le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Point 9 : pour les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
- Point 10 : pour l'exercice des actions en justice
- Point 13 : pour la réalisation de lignes de trésorerie
- Point 14 pour l'exercice du droit de priorité

Monsieur le Maire propose de compléter :

- Le point 9 par « dans les zones UB et 1NA »
- Le point 10 par « ainsi que les dossiers auxquels la commune peut être confrontée devant toutes les juridictions sans exceptions (administratives, judiciaires, commerciales, civiles... et ce en première instance ou en appel). »
- Le point 13 par un montant de 50 000 €
- Le point 14 par une suppression totale de cette délégation de compétence.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, ces propositions de complément des point 9 , 10, 13 et 14 de la délibération d'attribution de délégation de compétences consentie au Maire par le Conseil Municipal du 9 juillet dernier.

Ces attributions se définissent donc comme suit :

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les zones UB et 1NA;

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ainsi que les dossiers auxquels la commune peut être confrontée devant toutes les juridictions sans exceptions (administratives, judiciaires, commerciales, civiles..., et ce en première instance ou en appel),

13° De réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à 50 000 €

14° Suppression d'exercer le droit de priorité

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'extrait du compte rendu du conseil communautaire du 29 juillet 2020 concernant le transfert automatique au Président, suite à son élection, des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat, dès lors que la Communauté exerce la ou les compétences qui correspondent à ces pouvoir de police spéciale.

Il est précisé que dans les 6 mois qui suivent ce transfert automatique les Maires des Communes membres peuvent s'y opposer.

Monsieur le Maire propose de s'opposer à ce transfert automatique de ces pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour et 1 abstention, de s'opposer à ce transfert automatique au Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'accueil et d'habitat des gens du voyage, de police de la circulation et du stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi et de sécurité de l'habitat.

CONSTITUTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives à la nomination des membres de cette commission transmises par la direction Générale des Finances Publiques de Loir et Cher ; à savoir « *cette commission, outre le Maire – ou l'Adjoint délégué – qui en assure la présidence, comprend douze commissaires : six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants qui sont désignés par mes soins (direction des Services Fiscaux de Loir et Cher) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Cette liste de présentation comporte donc vingt-quatre noms incluant les commissaires titulaires et suppléants* ».

Ont donc été nommés, avec leur accord, pour proposition :

Liste unique de proposition de commissaires titulaires et suppléants : MM SAGORY Philippe, OLLIVIER Anne-Marie, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, MARIE Agnès, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, MARSAULT

Joël, GUÉDÉ Jacques-Pascal, CHAPELOT Gilles, COTENTIN Guy, AUDIANNE Marie-Claude, DE WEDUWE Willy, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Nadia, PINSON Patrick, GERMAIN Jean-Marc, SAINT MICHEL Sophie, BOIS Pierre, HAMELIN Aurélien, DE SAINT RIQUIER Benoit et HOMET Céline.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la proposition de liste unique de commissaires titulaires et suppléants.

La Liste de proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs se compose donc ainsi :

MM SAGORY Philippe, OLLIVIER Anne-Marie, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, MARIE Agnès, PASINI-BERLU Sandrine, MÊMETEAU Julien, GAUTIER Patrick, MARSAULT Joël, GUÉDÉ Jacques-Pascal, CHAPELOT Gilles, COTENTIN Guy, AUDIANNE Marie-Claude, DE WEDUWE Willy, DEPOND Jean-Marie, CHARTRAIN Nadia, PINSON Patrick, GERMAIN Jean-Marc, SAINT MICHEL Sophie, BOIS Pierre, HAMELIN Aurélien, DE SAINT RIQUIER Benoit et HOMET Céline.

CONSTITUTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe qu'il faut procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle communale chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales, conformément aux dispositions de l'article R7 du code électoral.

Pour une commune de plus de 1 000 habitants dans laquelle 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, celle-ci doit se composer de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 3 suppléants
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, et 2 suppléants

Sachant que ne peuvent être membres de la commission le Maire, les Adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Cette commission se réunit au moins 1 fois par an et en tout état de cause entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin. Elle a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables et assure la régularité de la liste électorale.

Proposition de liste des membres de la commission :

Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :

- Mme BADIER Christelle
- Mr GAUTIER Patrick
- Mme OLLIVIER Anne-Marie

Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :

- Mr GASNIER Hervé
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mr MÊMETEAU Julien

Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE WEDUWE Willy

Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :

- Mme FOINARD Corine

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, d'adopter la proposition de liste composant la commission de contrôle des listes électorales.

La Commission Communale de contrôle des listes électorales se compose comme suit :

Conseillers Municipaux titulaires de la liste majoritaire :

- Mme BADIER Christelle
- Mr GAUTIER Patrick
- Mme OLLIVIER Anne-Marie

Conseillers Municipaux suppléants de la liste majoritaire :

- Mr GASNIER Hervé
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mr MÊMETEAU Julien

Conseillers Municipaux titulaire de la liste minoritaire :

- Mme AUDIANNE Marie-Claude
- Mr DE WEDUWE Willy

Conseillers Municipaux suppléants de la liste minoritaire :

- Mme FOINARD Corine

CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer et de composer la commission d'appel d'offre, qui a pour rôle :

- D'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offre
- D'éliminer les offres non conformes
- De choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché
- A le pouvoir de déclarer l'appel d'offre infructueux
- De donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable

Les seuils pour les appels d'offre sont de :

- 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services
- 5 350 000 € HT pour les marchés publics de travaux

Il est proposé de la composer du Maire, de 3 membres titulaires et 3 suppléants, dont 2 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires :

- Mme MARIE Agnès
- Mr CHAMPEAUX Jacky
- Mme FOINARD Corine

Membres suppléants :

- Mme BADIER Christelle
- Mme PASINI-BERLU Sandrine
- Mr DE WEDUWE Willy

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer la commission d'appel d'offre avec 3 membres titulaires et 3 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :
 - o Mme MARIE Agnès, Mr CHAMPEAUX Jacky et Mme FOINARD Corine comme titulaires
 - o Mme BADIER Christelle, Mme PASINI-BERLU Sandrine et Mr DE WEDUWE Willy comme suppléants

CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sous les seuils précédemment évoqués la Commission d'Appel d'offre n'est pas obligatoire et les avis peuvent être soumis à la commission MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées), et ceux-ci dès 40 000 € HT.

Il est proposé de créer et de la composer du Maire, de 5 membres titulaires et 5 suppléants, dont 3 titulaires et 4 suppléants de la liste majoritaire et 2 titulaires et 1 suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires :

- Mme MARIE Agnès
- Mr CHAMPEAUX Jacky
- Mme FOINARD Corine
- Mr GAUTIER Patrick
- Mme AUDIANNE Marie-Claude

Membres suppléants :

- Mme BADIER Christelle
- Mme PASINI-BERLU Sandrine
- Mr DE WEDUWE Willy
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mr GASNIER Hervé

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer la commission MAPA (Marché Publics à Procédures Adaptées) avec 5 membres titulaires et 5 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :
 - o Mme MARIE Agnès, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme FOINARD Corine, Mr GAUTIER Patrick et Mme AUDIANNE Marie-Claude comme titulaires
 - o Mme BADIER Christelle, Mme PASINI-BERLU Sandrine, Mr DE WEDUWE Willy, Mme HERNANDEZ Julie et Mr GASNIER Hervé comme suppléants

CREATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION BUDGETS ET FINANCES

Monsieur le Maire propose de créer la commission budgets et finances et de la composer de 5 membres titulaires et 5 suppléants dont 4 titulaires et suppléants de la liste majoritaire et 1 titulaire et suppléant de la liste minoritaire.

La liste unique ainsi proposée est :

Membres titulaires :

- Mr BELTRAN Raphaël
- Mr MÊMETEAU Julien
- Mr CHAMPEAUX Jacky
- Mme MARIE Agnès
- Mme FOINARD Corine

Membres suppléants :

- Mr GAUTIER Patrick
- Mme BADIER Christelle
- Mme HERNANDEZ Julie
- Mme PASINI-BERLU Sandrine
- Mr DE WEDUWE Willy

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

- de créer la commission budgets et finances avec 5 membres titulaires et 5 suppléants
- d'adopter la liste unique de membres à savoir :
 - o Mr BELTRAN Raphaël, Mr MÊMETEAU Julien, Mr CHAMPEAUX Jacky, Mme MARIE Agnès et Mme FOINARD Corine comme titulaires
 - o Mr GAUTIER Patrick, Mme BADIER Christelle, Mme HERNANDEZ Julie, Mme PASINI-BERLU Sandrine et Mr DE WEDUWE Willy comme suppléants

CREATION DES COMITÉS CONSULTATIFS COMMUNAUX ET VOTE DU NOMBRE DE MEMBRES PROPOSÉS DANS CHACUN D'EUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 7 comités consultatifs communaux avec le nombre de membres pour chacun d'eux comme suit :

- **Proposition des 7 comités consultatifs communaux :**

- Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Bâtiments Communaux : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Eau Potable et Assainissement : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Environnement et Aménagement du Territoire : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Fêtes et cérémonies : les 15 membres du Conseil Municipal et les Présidents des Associations Communales

Le Conseil Municipal propose également de créer comme comités consultatifs supplémentaires :

- Urbanisme : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Affaires scolaires et Périscolaires, Garderie et cantine : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil

Les autres comités consultatifs et commissions précédemment créés n'ont pas été retenus : CCAS (centre communal d'actions sociales), Tribunaux Paritaires, Chambre des Métiers et Chambre de Commerce, et Chambre d'Agriculture, Calamités Agricoles et Statistiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la création de ces 9 comités consultatifs communaux avec le nombre de membres proposé, à savoir :

- Voirie Communale, Chemins ruraux, Réseaux Pluviaux, Busages et fossés d'assainissement d'intérêt collectif : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Bâtiments Communaux : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Eau Potable et Assainissement : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Environnement et Aménagement du Territoire : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Communication : 5 membres du Conseil Municipal et 3 Hors Conseil
- Bibliothèque, Culture, sport et Jeunesse : 5 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Fêtes et cérémonies : les 15 membres du Conseil Municipal et les Présidents des Associations Communales
- Urbanisme : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil
- Affaires scolaires et Périscolaires, Garderie et cantine : 7 membres du Conseil Municipal et 5 Hors Conseil

Il est proposé de distribuer dans les boites aux lettres la liste des comités consultatifs créés avec un coupon réponse afin que chacun puisse s'inscrire en mairie dans ceux de leur choix.

DECISION MODIFCATIVE BUDGET EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint chargé des finances qui expose la décision modificative sur le budget eau 2020 relative à la régularisation des dépenses imprévues de fonctionnement qui avaient été votées pour un montant supérieur au 7,5 % maximum autorisé (9 000 € au lieu de 8 568 €, soit un montant supérieur de 432 €).

Cette décision modificative consiste en un transfert de crédits du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement vers le compte 6061 fournitures non stockables (achat d'eau...) pour un montant de 432 € :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter la décision modificative suivante :

DM1 BP AEP 2020 : Régularisation des dépenses imprévues de fonctionnement trop élevées

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D6061-0 : Fourn non stockables (eau,en..)		432,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractères général		432,00 €		
D022 : Dépenses imprévues fonct	432,00 €			
TOTAL D022 : Dépenses imprévues fonct	432,00 €			
Total	432,00 €	432,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs communaux 2020 jusqu'à ce que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur ceux-ci, afin de ne plus avoir à reprendre une délibération chaque année.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de conserver les tarifs communaux 2020 pour les années à venir, jusqu'à ce que le Conseil Municipal délibère à nouveau pour les modifier.

Les tarifs communaux restent donc comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE :

- perpétuelle 231 €
- cinquantenaire 134 €
- trentenaire 67 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM :

- 15 ans 494 €
- 30 ans 876 €

CONCESSIONS CAVURNE :

- 15 ans 365 €
- 30 ans 467 €

GRAVURE STELE JARDIN DU SOUVENIR :

- 10,15 €

LOCATION FOYER COMMUNAL :

- *tarif commune :*
 - 1 journée 180 €
 - 2 journées 275 €
 - vin d'honneur 60 €
 - week-end 335 €
(à compter du vendredi midi)
- *tarif hors commune :*
 - 1 journée 360 €
 - 2 journées 540 €
 - vin d'honneur 71 €
 - week-end 612 €
(à compter du vendredi midi)

SALLES MULTI-ACTIVITÉS :

- Tarifs Commune :
 - 1 journée :
 - 1/3 des salles + annexes : 350 €
 - 2/3 des salles + annexes : 518 €
 - 3/3 des salles + annexes : 695 €
 - 2 jours :
 - 1/3 des salles + annexes : 525 €
 - 2/3 des salles + annexes : 775 €
 - 3/3 des salles + annexes : 1 040 €
 - 2 jours 1/2 :
 - 1/3 des salles + annexes : 650 €
 - 2/3 des salles + annexes : 965 €
 - 3/3 des salles + annexes : 1 290 €
 - 1 vin d'honneur, 1/2 journée :
 - 1/3 des salles + annexes : 150 €
 - 2/3 des salles + annexes : 230 €
- Tarifs Hors Commune :
 - 1 journée :
 - 1/3 des salles + annexes : 525 €
 - 2/3 des salles + annexes : 775 €
 - 3/3 des salles + annexes : 1 040 €
 - 2 jours :
 - 1/3 des salles + annexes : 785 €
 - 2/3 des salles + annexes : 1 160 €
 - 3/3 des salles + annexes : 1 560 €
 - 2 jours 1/2 :
 - 1/3 des salles + annexes : 975 €
 - 2/3 des salles + annexes : 1 440 €
 - 3/3 des salles + annexes : 1 935 €
 - 1 vin d'honneur, 1/2 journée :
 - 1/3 des salles + annexes : 225 €
 - 2/3 des salles + annexes : 345 €

GARDERIE SCOLAIRE :

- forfait mensuel 23,18 €
- quotidien (exceptionnel) 3,70 €

CANTINE SCOLAIRE :

- le repas pour les familles ayant 1 ou 2 enfants mangeant à la cantine 3,53 €
- le repas pour les familles ayant 3 enfants ou plus mangeant à la cantine 3,43 €
- le repas pour les adultes 5,01 €
- le repas non prévu 4,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal la course cycliste du 13 septembre 2020.
- interroge le Conseil Municipal sur l'organisation du repas des aînés pour cette année vu le contexte sanitaire actuel. Il propose de ne donner que des colis. Le Conseil Municipal est d'accord pour ne distribuer que des colis cette année pour les aînés de la commune. Il reste à organiser tout cela.
- informe le Conseil Municipal de la réunion de rencontre entre les Conseillers et les agents communaux le 9 septembre 2020 à 19 heures au Foyer Communal
- informe le Conseil Municipal qu'une fleur a été apportée à Mme PEYNET Yvette ce samedi 29 août pour ses 100 ans, et que celle-ci était très contente de cette attention, elle en remercie le Conseil Municipal.
- Informe le Conseil Municipal que l'année prochaine auront lieu simultanément les élections Régionales et Départementales. Il nous faudra donc 2 urnes en état de fonctionnement. Il est proposé d'en acheter une seconde sachant qu'une subvention de 190 € est possible. Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat.
- Informe le Conseil Municipal d'une demande de stationnement d'une remorque. Il est évoqué de lui proposer de stationner sa remorque aux abords du cimetière. Après débat, il est proposé de demander plus d'informations, car se pose le problème de limitation de tonnage Rue du Clos de Fresnes et Rue des Acacias.
- Informe le Conseil Municipal que les travaux de sécurisation Rue de la Taille Picard et de réfection du parking « des Charentaises », Rue des acacias sont lancés, ils doivent débiter lundi 7 septembre.

Il est proposé d'étudier la possibilité de poser des radars pédagogiques Rue des Acacias, afin d'essayer de réduire la vitesse dans cette rue.

- Informe le Conseil Municipal d'un don éventuel à la Commune d'un pressoir. Il est suggéré de voir l'état de celui-ci et d'étudier ensuite son emplacement et le valoriser.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SAUGER-PLOUY Séverine Maire-Adjoint chargée aux affaires scolaire, afin qu'elle fasse un point sur cette nouvelle rentrée scolaire.

Elle informe :

- d'une réunion organisée avec le personnel de l'école concernant le protocole sanitaire pour cette rentrée scolaire
- que lors de la rentrée de mardi les parents n'étaient pas autorisés à accompagner les enfants dans les classes ni dans la cours de l'école, sauf pour les petits, et que la rentrée s'était bien déroulée. Aux mieux vu les circonstances actuelles.
Elle propose qu'il soit pris un arrêté obligeant le port du masque aux abords de l'école lors du dépôt et de la récupération des enfants, ainsi qu'aux abords de la garderie. Dans un premier temps un mot sera distribué aux parents.
- Que les rencontres avec la bibliothèque pourront toujours avoir lieu, ainsi que les cycles de piscine, mais que pour le moment toutes les sorties scolaires sont interdites.

Mr BELTRAN Raphaël, Maire Adjoint chargé à la communication, informe le Conseil Municipal de la modification et la mise à jour du site internet de la commune. Le protocole sanitaire de l'école est publié dessus. Il invite chacun à s'y rendre.

Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint, chargé à la voirie et aux réseaux, informe le Conseil Municipaux des divers travaux effectués récemment et en cours : réparation de fuites d'eau, du nettoyage de la station, de la réparation des plaques d'égout du bourg, du réglage des cloches de l'église.

Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée à l'aide sociale, informe qu'une soixantaine de personnes ont renvoyé leur courrier concernant la canicule et qu'ils ont été contactés lors des grosses chaleurs de cet été.

Il est demandé comment se faisait le désherbage et s'il y avait un désherbeur thermique à la commune. Oui mais pas pratique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 8 octobre 2020 à 20h30.

Monsieur DE WEDUWE Willy demande où en est l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal, ainsi que le lexique des acronymes et sigles régulièrement utilisés. Il demande également le numéro de téléphone d'astreinte.

Le règlement intérieur n'est pas encore rédigé, il le sera prochainement. Il doit être effectué dans les 6 mois de l'installation du Conseil Municipal.

Pour le lexique, nous avons compris qu'il fallait mettre la signification des sigles à chaque fois que l'on en utilisait un. Il sera donc fait un lexique, mais pas dans l'immédiat.

N'ayant toujours pas reçu les téléphones portables commandés (PB divers), le numéro n'est pas encore attribué. Il sera communiqué dès la réception de ceux-ci.

La séance est levée à 22h15

Le Maire,
P. TORSET.